

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 janvier 2022, le Conseil Municipal de Saint Didier au Mont d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Madame le Maire, Marie-Hélène MATHIEU.

Madame Katia PONTAL-COGNE a été élue secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** Mme Marie-Hélène MATHIEU, M. Didier VERDILLON, Mme Catherine LAFORÊT, M. Philippe DESCHODT, M. Claude BASSET, Mme Virginie BOGNAR-FILIPPAZZO, M. Jacques VERZIER, M. Philippe SIX, Mme Isabelle PIGEON, M. Jérôme PIÉROT, M. Laurent SEVREZ, Mme Marielle LASSALLE, M. Erick APTEL, Mme Carine GENOIS, Mme Katia PONTAL COGNE, Mme Amalia FRAIOLI, Mme Justine JOSSE, M. Gilles DUMONT, Mme Valérie GUILMANT, M. Marc GAGLIONE. M. Ludovic BALMEFREZOL.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme I.THOMAS a donné pouvoir à Mme MH. MATHIEU, M. A.DALTIER a donné pouvoir à M. L.SEVREZ, M. B.MADAMOUR a donné pouvoir à M. D.VERDILLON, Mme A.VERNER a donné pouvoir à Mme M.LASSALLE, Mme I.DELORME a donné pouvoir à Mme V.GUILMANT, Mme L.VELAY a donné pouvoir à M.M.GAGLIONE ; M. S.GOVOU ; Mme S.CHAMPENIER-LANGUILLAUME.

Conseillers En exercice : 29 Présents : 21 Absents : 8 Votants : 27

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLUH DE LA METROPOLE**

L'enquête publique sur le dossier de projet de modification n° 3 du PLU-H est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour une opposabilité à l'automne 2022. Le conseil municipal est saisie en tant que personne publique. L'avis du conseil municipal sera ensuite joint au dossier d'enquête publique qui se déroulera au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, celui-ci doit parvenir à la Métropole au plus tard le 31 janvier 2022.

A cet effet, les modifications relatives à la commune sont exposées dans le rapport de présentation « exposé des motifs des modifications apportées » et sont communiquées au Conseil Municipal.

L'entier dossier sera consultable par le public en ligne et à l'accueil de la mairie durant la durée de l'enquête dont les dates restent à définir.

Ce dossier sera constitué de différents documents :

- à l'échelle de la Métropole de Lyon :
  - un rapport de présentation comprenant notamment l'actualisation de l'évaluation environnementale,
  - le règlement modifié,
  - le POA-H (programme d'orientations et d'actions de l'habitat) modifié.
- à l'échelle de chaque commune, un fascicule comprenant un exposé des motifs des changements apportés, ainsi que les éléments avant et après modification pour chaque point.

Vu la délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 approuvant le PLUh

Vu la délibération n°2021-0532 du 15 mars 2021 de la Métropole de Lyon définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable de la modification n°3

Vu la délibération n° 2021-0702 du 27 septembre 2021 approuvant le bilan de concertation

Vu l'arrêt du projet

**A l'unanimité, moins 1 abstention, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET un avis FAVORABLE au projet de modification n°3 du PLUh de la Métropole ;**
- **TRANSMET son avis au Président de la Métropole de Lyon.**

Le 27 janvier 2022  
Madame le Maire,  
Marie-Hélène MATHIEU

